

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-171/PR/MB portant transfert de droit de propriété d'une parcelle de terrain.

n° 2019-171/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
22 octobre 2019

Numéro JO
n° 20 du 31/10/2019

Date du numéro
31 octobre 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VU Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution. **VU** Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VU Le Décret n°2019-095/PRE en date du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est fait transfert de droit de propriété souscrit sur la parcelle de terrain non bâtie immatriculé au livre foncier sous le n° 11694 au nom de MADEBO BOUH ROBLEH d'une superficie de 200m2 à la parcelle de terrain lot n°172 A du lotissement de Nagad du d'une superficie identique.

Article 2

La parcelle de terrain objet du présent transfert sera reversée dans le domaine de l'Etat.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, gratuitement.

Article 4

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH